



# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Conseil municipal du mardi 2 février 2021

# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

## Préambule

### L'organisation d'un débat d'orientations budgétaires, une obligation réglementaire...

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi du 7 août 2015 (Loi NOTRe), précise : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 ».

1

Les orientations budgétaires envisagées :  
Evolutions prévisionnelles  
des dépenses et des recettes,  
en fonctionnement et investissement.

2

La présentation  
des engagements pluriannuels.

3

Les informations relatives  
à la structure et à la gestion  
de l'encours de la dette.

# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Un cadre général mis en perspective annuellement au travers de la Loi de finances

## Réforme de la fiscalité locale

L'article 16 de la Loi de finances 2020, modifié par l'article 75 de la Loi de finances 2021, décline les modalités de suppression de la taxe d'habitation (TH) pour l'intégralité des foyers fiscaux.



# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Un cadre général mis en perspective annuellement au travers de la Loi de finances

## Concours financiers et mesures de soutien à l'investissement local

### DGF des communes

- Augmentation des dotations de solidarité (DSU +3,78% ; DSR +4,59%)
- Ecrêtement de la dotation forfaitaire

### Mesures de soutien à l'investissement

- Automatisation progressive du Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)
- Nouvelles enveloppes en faveur de la relance dans les territoires
- Prorogation de sept dispositifs de soutien aux territoires en difficulté

### Mesures diverses en matière de fiscalité locale

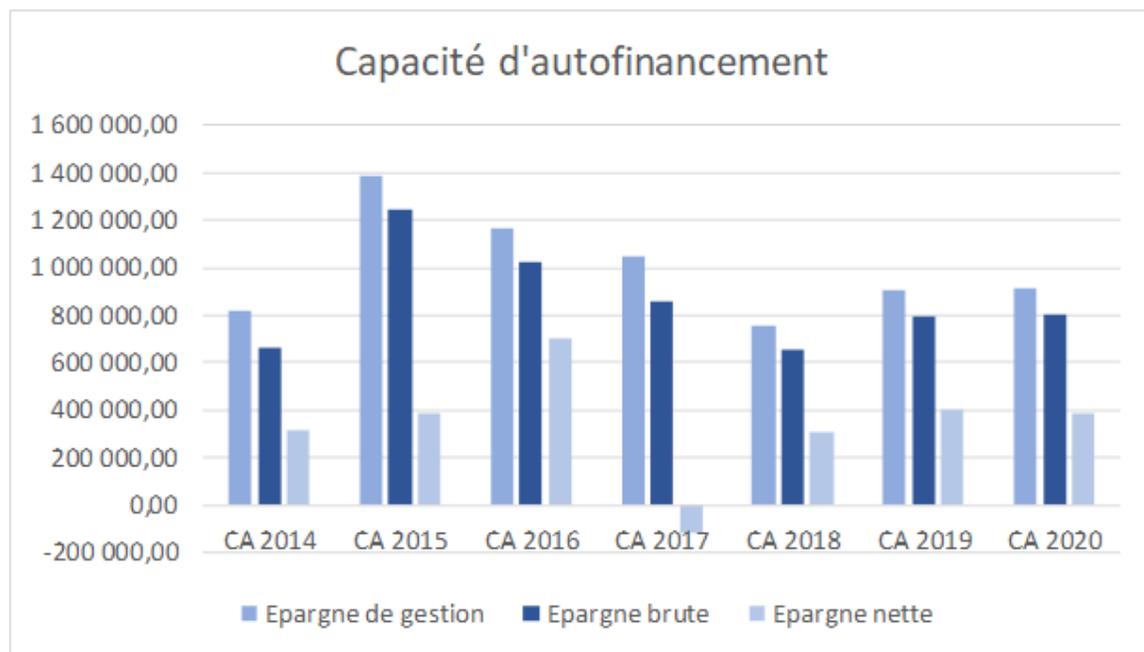
- Allègement des impôts de production en faveur des entreprises et effets neutralisés pour les collectivités

# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

## Rétrospective financière consolidée

### La capacité d'autofinancement

L'épargne brute représente la capacité d'autofinancement que dégage la ville pour rembourser sa dette et financer ses investissements. Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement (y compris le remboursement des intérêts de la dette).



Fin 2020, l'épargne brute de la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine s'élève à 806 769 €, soit plus de 19 % de ses recettes de fonctionnement.

**Capacité d'autofinancement 2020 : 19 %**



La recette exceptionnelle de 488 000,00 € en 2019, issue du virement d'une partie de l'excédent des budgets annexes Eau et Assainissement, est neutralisée.

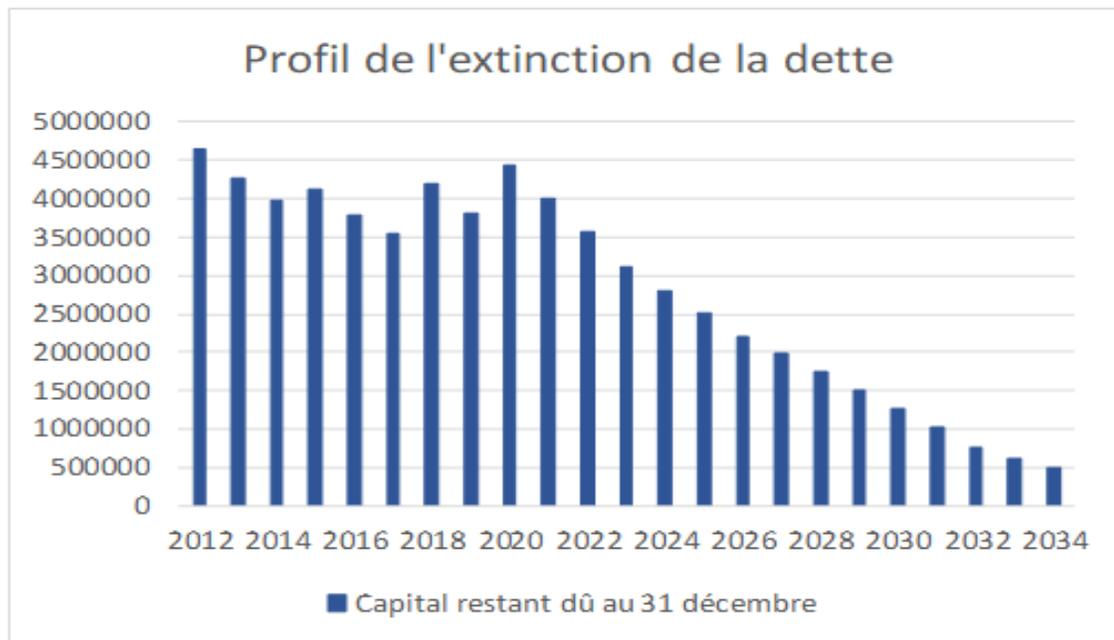


# Débat d'orientations Budgétaires 2021

## Rétrospective financière consolidée

### Capacité de désendettement et profil de l'extinction de la dette

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute).



Au 31 décembre 2020, la capacité de désendettement de la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine s'établit à 5,5 ans.

**Capacité de désendettement 2019 : 5,5 ans**

Au 31 décembre 2020, le montant de l'encours de la dette s'élève à 4 428 040 €, soit 1 021 € par habitant (moyenne des communes de même strate : 782 € par habitant).

**Encours de la dette : - 160 752 € entre 2013 et 2020**



La recette exceptionnelle de 488 000,00 € en 2019, issue du virement d'une partie de l'excédent des budgets annexes Eau et Assainissement, est neutralisée.



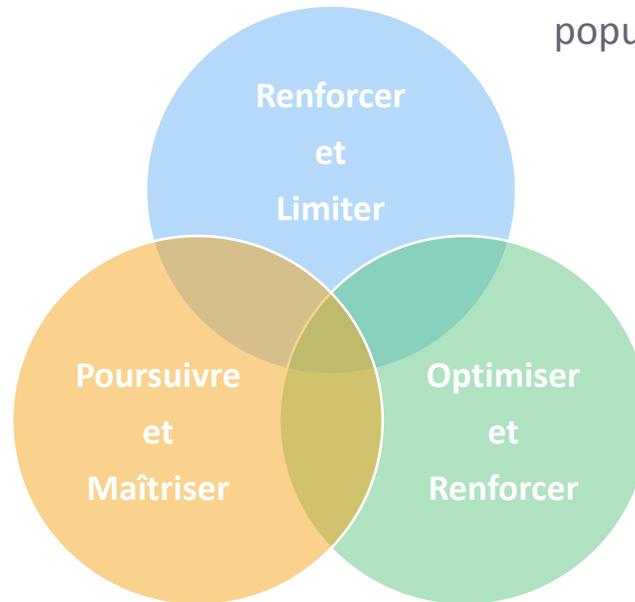
# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Hypothèses de la prospective financière 2021

## La volonté de poursuivre une action volontariste, responsable et ambitieuse

Les orientations budgétaires de la ville de Sainte-Maure-de-Touraine se traduisent notamment par la réalisation des objectifs suivants :

1. Renforcer son niveau de services à la population, en limitant la pression fiscale.
2. Optimiser ses dépenses de fonctionnement, pour renforcer sa capacité d'autofinancement.
3. Poursuivre une politique d'investissement ambitieuse et responsable, tout en maîtrisant son niveau d'endettement.

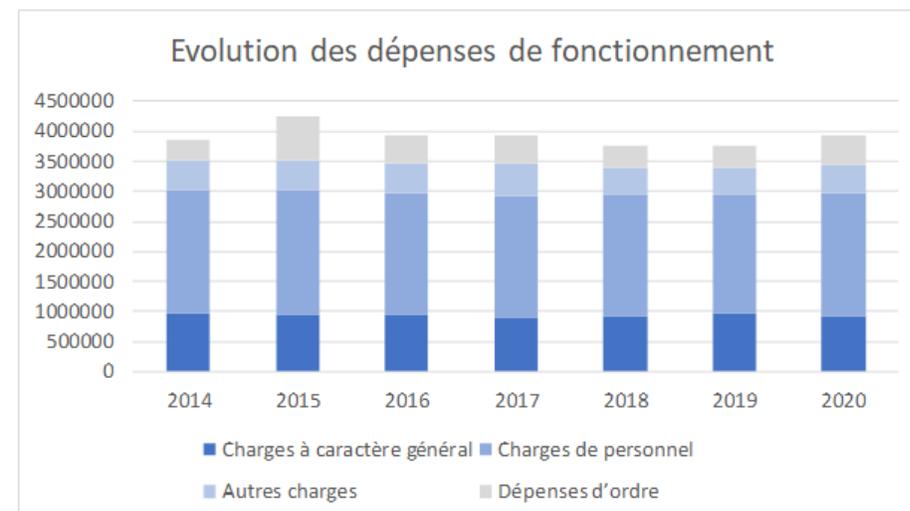


# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

## Hypothèses de la prospective financière 2021

### Les dépenses de fonctionnement

Montant (€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	962 906,19	939 667,16	960 033,87	905 846,16	913 797,99	979 068,97	931 361,00
+ Charges de personnel	2 046 473,79	2 067 344,25	2 010 925,18	2 021 853,35	2 033 854,76	1 953 866,59	2 047 992,66
+ Atténuations de produits	2 208,00	1 049,00	562,00	769,84	47,52	1 035,00	0,00
+ Autres charges de gestion	341 982,28	334 263,19	353 165,83	347 159,15	333 265,88	335 399,35	335 832,39
+ Charges financières	154 253,84	145 222,62	139 317,77	190 163,95	107 100,91	116 391,84	110 280,89
+ Charges exceptionnelles	11 580,91	11 957,70	218,07	6 245,13	-	659,86	2 349,84
= <b>Dépenses réelles de fonct.</b>	<b>3 519 405,01</b>	<b>3 499 503,92</b>	<b>3 464 222,72</b>	<b>3 472 037,58</b>	<b>3 388 067,06</b>	<b>3 386 421,61</b>	<b>3 427 816,78</b>
Virements vers section d'inv.	-	-	-	-	-	-	-
+ Transferts entre sections	330 400,00	742 710,38	465 075,65	466 520,46	368 336,27	374 779,92	506 070,83
= <b>Dépenses d'ordre</b>	<b>330 400,00</b>	<b>742 710,38</b>	<b>465 075,65</b>	<b>466 520,46</b>	<b>368 336,27</b>	<b>374 779,92</b>	<b>506 070,83</b>
+ Résultat antérieur reporté	-	-	-	-	-	-	-
= <b>Dépenses de fonct.</b>	<b>3 849 805,01</b>	<b>4 242 214,30</b>	<b>3 929 298,37</b>	<b>3 938 558,04</b>	<b>3 756 403,33</b>	<b>3 761 201,53</b>	<b>3 933 887,61</b>



# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

## Hypothèses de la prospective financière 2021

### Les dépenses de fonctionnement

Montant (€)	2020	2021
Charges à caractère général	931 361,00	1 050 000,00
+ Charges de personnel	2 047 992,66	2 250 000,00
+ Atténuations de produits	0,00	1 050,00
+ Autres charges de gestion	335 832,39	370 000,00
+ Charges financières	110 280,89	110 000,00
+ Charges exceptionnelles	2 349,84	2 500,00
+ Dépenses imprévues	-	25 000,00
<b>= Dépenses réelles de fonct.</b>	<b>3 427 816,78</b>	<b>3 808 550,00</b>
Virements vers section d'inv.	761 308,58*	663 288,98
+ Transferts entre sections	506 070,83	375 000,00
<b>= Dépenses d'ordre</b>	<b>1 267 379,41</b>	<b>1 038 288,98</b>
+ Résultat antérieur reporté	-	-
<b>= Dépenses de fonct.</b>	<b>4 695 196,19</b>	<b>4 846 838,98</b>

\* Reprise d'une partie du solde excédentaire de clôture de l'exercice 2020 pour établir une projection des dépenses 2021.

#### Charges à caractère général :

Les charges à caractère général sont proposées à même niveau qu'au Budget Primitif 2020, malgré la crise sanitaire qui a conduit à une baisse significative de ce chapitre budgétaire en 2020 (baisse des charges liées aux fluides des salles...).

#### Charges de personnel :

Les prévisions d'évolution des charges de personnel s'élèvent à + 10 % par rapport au montant des réalisations 2020 (augmentation naturelle des dépenses communales et mesures de politique de ressources humaines).

#### Autres charges de fonctionnement :

Le montant de la subvention au CCAS est prévu à même niveau qu'en 2020 (38 553,00 €).

L'enveloppe allouée aux subventions aux associations s'établit à 55 000 €. L'aide versée au Couvent pour la scolarisation des élèves dès 3 ans relève des contributions obligatoires et est évaluée à environ 30 000 € pour 2021.

#### Charges financières :

Les charges financières s'élèveraient à 110 000,00 €, à même niveau qu'en 2020, malgré la mobilisation d'un nouvel emprunt de 1 250 000 € en 2021.

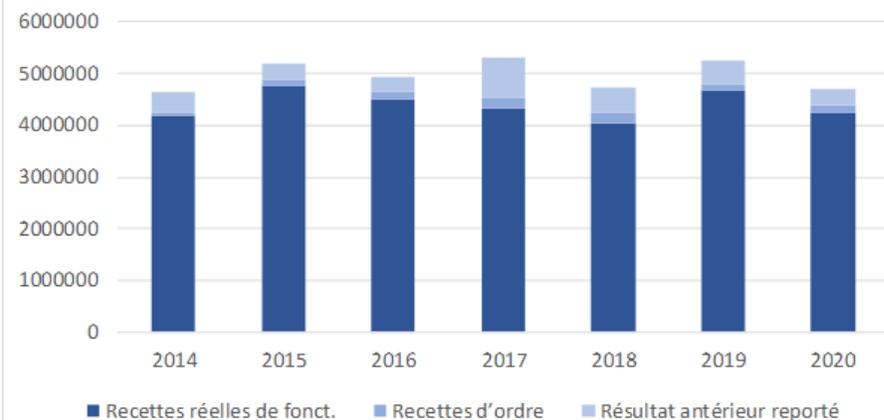
# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

## Hypothèses de la prospective financière 2021

### Les recettes de fonctionnement

Montant (€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Atténuations de charges	58 521,38	175 627,77	139 462,31	145 387,05	55 413,93	25 960,32	52 322,36
+ Produits des services	479 532,60	504 814,76	547 107,94	479 049,91	430 919,07	413 436,94	307 525,97
+ Impôts et taxes	2 242 357,44	2 316 043,62	2 353 431,00	2 330 046,55	2 288 174,03	2 395 356,01	2 423 879,17
+ Dotations et participations	1 177 762,45	1 127 147,96	1 089 303,90	1 100 281,19	1 147 839,87	1 218 675,47	1 248 728,08
+ Autres produits de gestion	217 341,77	203 073,36	193 975,99	170 031,42	95 653,87	591 253,84	102 817,24
+ Produits financiers	72,95	5,62	3,80	3,80	4,56	5,32	4,56
+ Produits exceptionnels	5 970,67	416 218,12	163 786,64	106 266,84	22 350,34	22 869,33	99 312,71
= <b>Recettes réelles de fonct.</b>	<b>4 181 559,26</b>	<b>4 742 931,21</b>	<b>4 487 071,58</b>	<b>4 331 066,76</b>	<b>4 040 355,67</b>	<b>4 667 557,23</b>	<b>4 234 590,09</b>
Transferts entre sections	69 846,77	125 626,07	150 379,87	201 869,13	206 795,80	110 142,66	156 350,61
= <b>Recettes d'ordre</b>	<b>69 846,77</b>	<b>125 626,07</b>	<b>150 379,87</b>	<b>201 869,13</b>	<b>206 795,80</b>	<b>110 142,66</b>	<b>156 350,61</b>
+ Résultat antérieur reporté	397 139,06	325 822,21	302 165,19	774 662,16	479 168,94	469 917,08	304 255,49
= <b>Recettes de fonct.</b>	<b>4 648 545,09</b>	<b>5 194 379,49</b>	<b>4 939 616,64</b>	<b>5 307 598,05</b>	<b>4 726 320,41</b>	<b>5 247 616,97</b>	<b>4 695 196,19</b>

Evolution des recettes de fonctionnement



# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

## Hypothèses de la prospective financière 2021

### Les recettes de fonctionnement

Montant (€)	2020	2021
Atténuations de charges	52 322,36	50 000,00
+ Produits des services	307 525,97	410 000,00
+ Impôts et taxes	2 423 879,17	2 455 000,00
+ Dotations et participations	1 248 728,08	1 240 000,00
+ Autres produits de gestion	102 817,24	100 000,00
+ Produits financiers	4,56	6,00
+ Produits exceptionnels	99 312,71	1 000,00
= <b>Recettes réelles de fonct.</b>	<b>4 234 590,09</b>	<b>4 256 006,00</b>
Transferts entre sections	156 350,61	200 000,00
= <b>Recettes d'ordre</b>	<b>156 350,61</b>	<b>200 000,00</b>
+ Résultat antérieur reporté	304 255,49	390 832,98*
= <b>Recettes de fonct.</b>	<b>4 695 196,19</b>	<b>4 846 838,98</b>

\* Reprise d'une partie du solde excédentaire de clôture de l'exercice 2020 pour établir une projection des dépenses 2021.

### Produits des services

Les produits des services seront prévus à même niveau qu'en 2019, malgré la crise sanitaire qui a conduit à une baisse significative de ce chapitre budgétaire en 2020 (perte des produits liés à la location des salles communales, aux temps périscolaires et à la restauration scolaire...).

### Produits de la fiscalité

La municipalité envisage de poursuivre ses objectifs en recourant au levier fiscal. Les taux de la part communale des taxes foncières subiront une augmentation de 2 % en 2020.

### Dotations globales de fonctionnement

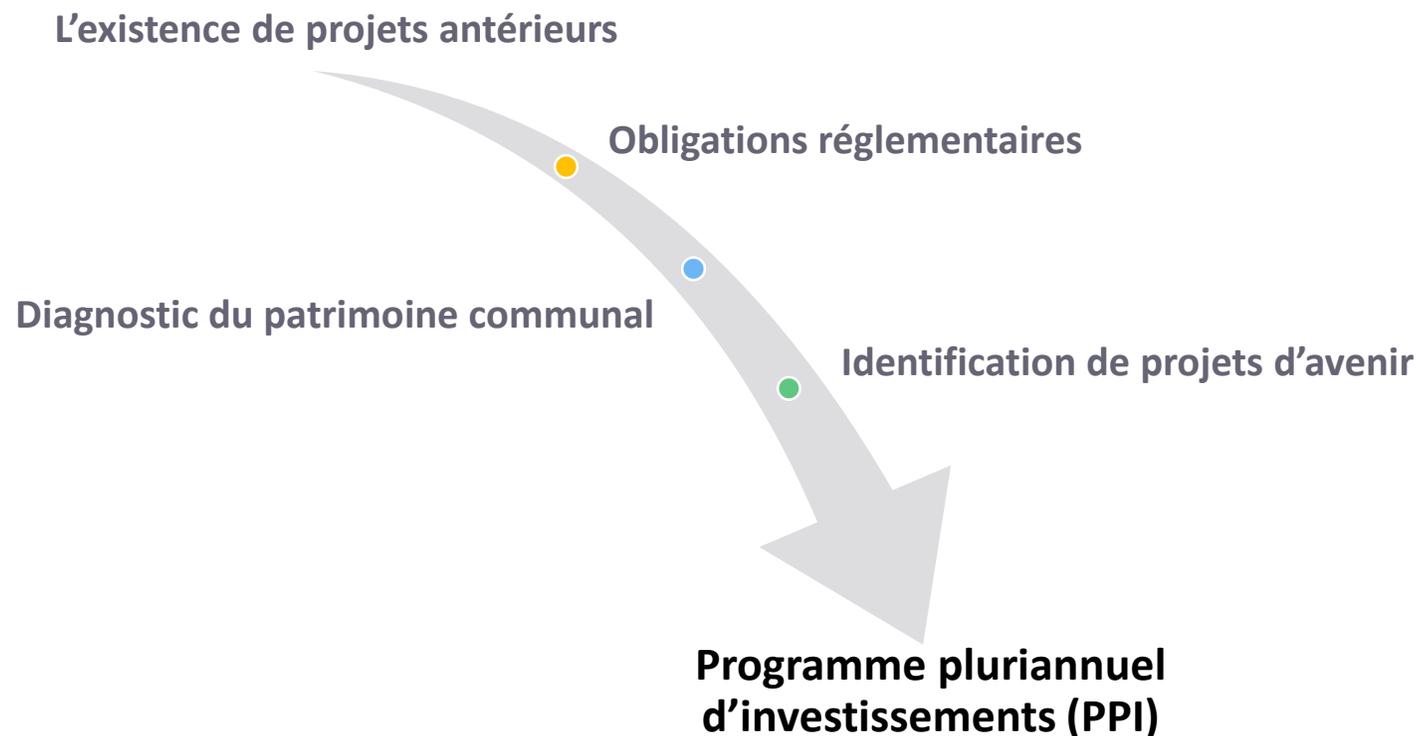
Au stade du débat d'orientations budgétaires, l'estimation du montant de la DGF est délicate. Il est donc proposé de maintenir son montant à même niveau qu'en 2020.

# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Hypothèses de la prospective financière 2021

## Les engagements pluriannuels de la commune

La rédaction d'un Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) est l'expression d'un projet de politique municipale voulu volontariste, responsable et ambitieux. Elle est l'aboutissement de différents processus :



# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

## Hypothèses de la prospective financière 2021

### L'investissement

#### Huit opérations majeures marqueront l'année 2021 :

- Réalisation des premières études pour la construction d'un Centre aquatique
- Restauration de la façade de l'Hôtel de Ville - 1<sup>ère</sup> tranche
- Engagement des travaux de construction d'un cabinet médical
- Engagement des travaux d'aménagement de l'Ilot central
- Création d'une piste d'athlétisme d'entraînement
- Installation de toilettes publiques à la gare routière des Passerelles
- Création de stationnements sécurisés pour les deux-roues
- Installation d'un nouveau panneau d'information aux Passerelles



#### Principales opérations décrites par domaine d'intervention :

##### Opérations foncières : 97 500 €

Opportunités en matière d'acquisitions foncières pour la réalisation de projets futurs, renforcement et développement de la défense incendie, etc.

##### Espaces publics : 450 000 €

Aménagement des espaces publics, travaux de voirie et d'éclairage, signalisation, etc.

##### Patrimoine bâti : 200 000 €

Reprise de concessions au cimetière, entretien des bâtiments, travaux destinés à réaliser des économies d'énergie, etc.

##### Patrimoine culturel : 30 000 €

Travaux de restauration et de valorisation du patrimoine historique de la commune.

##### Moyens des services : 135 000 €

Acquisition et renouvellement du matériel des services (véhicules et engins, matériel informatique et logiciel, mobilier, etc.).

##### Risque Cavités : 40 000 €

Constitution d'une provision.

# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

## Hypothèses de la prospective financière 2021

### L'investissement

Aux opérations d'équipement, il convient d'ajouter 720 000,00 € comprenant :

- Le remboursement du capital de la dette pour un montant de 455 000,00 €,
- Les régularisations comptables (travaux en régie, soultte gendarmerie...) pour un montant de 200 000 €,
- Une provision pour dépôts et cautionnements versés pour un montant de 5 000 €,
- Une provision pour dépenses imprévues pour un montant de 60 000 €.

Le budget intégrera des reports de crédits de 2020 pour un montant global estimé de 872 179,72 €.

Au total, le Budget Primitif 2021 affichera des dépenses d'investissement à hauteur de 3 654 679,72 €.

Pour parvenir à les réaliser, les recettes à inscrire seront les suivantes:

Montant (€)	RAR 2020	2021
FCTVA	-	150 000,00
+ Taxe d'aménagement	-	20 000,00
+ Subventions (DETR, DSIL...)	62 385,55	255 000,00
= <b>Recettes d'équipement</b>	<b>62 386,55</b>	<b>425 000,00</b>
Excédent de fonct. capitalisé	-	370 475,60
+ Emprunts et cautionnements	-	1 255 000,00
+ Produits des cessions	184 500,00	65 400,00
= <b>Recettes financières</b>	<b>184 500,00</b>	<b>1 690 875,60</b>
Virement section de fonct.	-	663 288,98
+ Dotations amortissements	-	375 000,00
= <b>Recettes d'ordre</b>	-	<b>1 038 288,98</b>
+ Résultat antérieur reporté	-	254 817,57
= <b>Recettes d'investissement</b>	<b>246 886,55</b>	<b>3 408 982,15</b>
<b>Total</b>		<b>3 655 868,70</b>

# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

## Les orientations budgétaires des budgets annexes

### Budget annexe du service de l'eau

Le budget annexe de l'eau est financé à travers les produits des usagers et à ce jour, aucun emprunt n'a été souscrit pour financer les travaux. Les recettes d'investissement sont estimées à 171 000,00 € (Dotations aux amortissements et provisions pour 73 000 €, Reversement de la TVA pour 4 000 € et Subventions pour 94 000 €) et permettent de poursuivre le financement des travaux sans recours à l'emprunt. Les dépenses en restes à réaliser (RAR) d'un montant de 58 489,05 € seront reprises en 2021.



**15 210,64 €**  
**de travaux réalisés en 2020**

- Modification du réseau AEP Route de Chinon
- Modification du raccordement au Parc Robert Guignard
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les réseaux les plus fuyards
- Contrôle de la délégation de service public en affermage



*La communauté de communes et ses communes membres ont délibéré pour un transfert des compétences eau et assainissement à partir de 2026.*



# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

## Les orientations budgétaires des budgets annexes

### Budget annexe du service de l'assainissement

Le budget annexe de l'assainissement est financé à travers les redevances et les produits des usagers. Les recettes d'investissement sont estimées à 116 000,00 € (Dotations aux amortissements et provisions pour 77 000 €, Reversement de la TVA pour 39 000 € et Subventions pour 84 000 €) et permettent de poursuivre le financement des travaux sans recours à l'emprunt. Les dépenses en restes à réaliser (RAR) d'un montant de 163 945,14 € seront reprises en 2021.



**78 324,49 €**  
de travaux réalisés en 2020

- Réhabilitation du réseau d'assainissement le long de la Manse
- Contrôle de la délégation de service public en affermage



*La communauté de communes et ses communes membres ont délibéré pour un transfert des compétences eau et assainissement à partir de 2026.*

# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Les orientations budgétaires des budgets annexes

## Budget annexe du service des logements sociaux

La ville de Sainte-Maure-de-Touraine dispose d'un budget annexe pour financer le fonctionnement, l'entretien et l'acquisition des logements sociaux. Ce budget s'équilibre sur la base des loyers et de l'emprunt.



Encours de la dette au 31 décembre 2020

259 045,12 €

Aucun investissement prévu sur ce budget



## Conseil Municipal de mars 2021

Budget primitif 2021

Taux d'imposition 2021

Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 2020